



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2019

ACTUALITÉS

- Edito - Horaires et coordonnées.....p 2
- Vie municipalep 3
- Conseil municipalp 4 à 5
- Infos municipalesp 6 à 8

VIE DU VILLAGE

- Associations.....p 9 à 10 et 15 à 17
- Fiches pratiques détachables p 11 à 14
- Vie communale p 18 à 19

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES

- Civisme-Sécuritép 20
- Santé.....p 21
- Environnement..... p 22 à 23

PAGES DE COUVERTURE

- Hiver 2009-2010 aux Ormes..... p 1
- Rentrée scolaire 2018 p 24

LE MOT DU MAIRE

Nous laissons derrière nous l'année 2018 au cours de laquelle nous n'avons, malheureusement, pas pu conclure de nombreux projets annoncés en janvier dernier.

- La mise en sécurité consistant en la fermeture du préau et l'installation de vidéosurveillance n'a pas bénéficié des subventions FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation); un dossier de demande de DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) va être déposé afin de compléter les aides du département et de l'EPN.

- Le parcours Solange JÉGO est en service : la sécheresse a retardé l'installation des bornes tout au long du circuit.

- La vente du terrain communal n'a pas abouti mais d'autres acquéreurs semblent être intéressés. Cependant l'enfouissement des réseaux rue du moulin est prévu pour le début du premier semestre 2019.

Notre école a fermé une classe suite à un effectif insuffisant et les cours sont dispensés sur quatre jours au lieu de quatre et demi en 2017. Ce nouveau rythme scolaire semble donner satisfaction mais les enfants sont nombreux à regretter les activités offertes pendant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Nous avons obtenu la reconnaissance en catastrophe naturelle pour le gonflement et retrait d'argile. Les foyers qui se sont déclarés pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge des travaux par leur assurance.

En 2019, nous espérons mener à terme les projets en cours qui permettront aux Val Davidiens de profiter d'une vie paisible dans notre commune. Le Conseil municipal s'investit dans ce sens et se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR



Horaires et jours d'ouverture au public

- **Secrétariat de mairie** (3 rue de la mairie)

Attention horaires modifiés : Lundi de 17 h à 18 h 30. Mardi et jeudi de 16 h à 18 h 30

- **L'Agence Postale** (5 bis rue de la mairie)

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h

- **Cabinet d'infirmières** (5 bis rue de la mairie)

Florence MOUCHARD et Fabienne CRUCHET vous accueillent au cabinet du lundi au vendredi de 7 h à 7 h 15 et de 18 h à 18 h 15 (sauf jours fériés)

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez les contacter au 02.32.35.01.40 pour prendre RDV

- **Déchèteries d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville**

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Le dimanche de 9 h à 13 h

Mairie du Val David

3 rue de la mairie - 27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 03 09

Courriel : mairielevaldavid@orange.fr

<http://levaldavid.evreuxportesdenormandie.fr/>

École du Val David

1bis chemin de l'église - 27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 88 54

Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

Agence Postale

5 bis rue de la mairie - 27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 26 10 76

Quelques chiffres :

- Coordonnées : 48° 59' Nord 1° 15' Est
- Altitude : Min. 98 m – Max. 148 m
- Superficie : 6,79 km²
- Population : 764 habitants au 01/01/2017

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyriil LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96

Etat-civil



NAISSANCES

Inès REMINI le 05/10/2018
 Rémy GUILLEMIN le 15/10/2018
 Jennah POMENG le 15/12/2018
 Gabin SALAT le 15/12/2018



DÉCÈS

Bernard PAYEN le 26/12/2018



Protection des données personnelles

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ne nous permet plus de publier des informations vous concernant sans votre accord. En conséquence, si vous souhaitez apparaître dans la rubrique « Etat civil » ou la rubrique « Bienvenue » (pour les nouveaux habitants), il vous est demandé de remplir le **formulaire d'accord de publication en mairie**.

Urbanisme en 2018

Permis de construire déposés : 0

- En cours d'instruction : 0
- Délivrés : 0

Déclarations préalables déposées : 5

- En cours d'instruction : 2
- Délivrées : 3

DATES À RETENIR

Vœux du maire 12/01/2019
 Dîner dansant 02/03/2019
 Loto 03/03/2019
 Alternati'Val David 23 et 24/03/2019
 Foire à la puériculture 27/04/2019
 Thé dansant 28/04/2019
 Concert à l'Église 14/06/2019
 Fête du village 15 et 16/06/2019



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16^{ème} anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2^{ème} nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



REMONTÉE D'INFORMATION A LA MAIRIE

Soyons acteurs pour signaler à la mairie une situation nécessitant une intervention sur le domaine public (chaussée dégradée, éclairage défectueux, signalisation détériorée, mobilier urbain endommagé, encombrants, animal perdu...). **N'oubliez pas de mentionner le lieu exact et, si possible, de transmettre une photo.** Ce qui permettra de centraliser les informations et réduire les délais d'intervention.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019** afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement, par rapport aux élections de 2014, est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales. **La France bénéficie de 79 sièges**, soit cinq de plus que lors de la législature précédente.

ELECTRO-MENAGER
 ELECTRICITE GENERALE
 TELE - HIFI - VIDEO

Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018Évolution des compétences d'EPN au 1^{er} janvier 2019

Création d'une compétence pour la gestion des équipements touristiques, compétence libellée ainsi qu'il suit :

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :

- les aires de camping-car existantes et à venir
- le site de loisirs de La Porte Nature à La Couture-Boussey
- le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie (Gauville/Parville)
- le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, et chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique.

Convention d'adhésion au Service Médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure - Autorisation

Les Centres de Gestion sont autorisés à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Le Conseil décide d'adhérer à ce service.

Choix de la société de nettoyage des bâtiments communaux

L'agent qui assurait l'entretien des bâtiments communaux n'a pas souhaité renouveler son contrat. La municipalité a donc fait intervenir en urgence une entreprise de nettoyage pour l'école.

En raison des difficultés rencontrées pour l'embauche d'un nouvel agent, Madame le maire demande au Conseil l'autorisation de faire intervenir une entreprise pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et de faire un choix entre les devis d'entreprises proposés.

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2018 l'entretien des bâtiments communaux sera assuré par une entreprise spécialisée. C'est l'entreprise MELIPRONET qui a été retenue.

Participation financière de la commune pour les centres aérés

Une demande de participation financière a été demandée par un certain nombre de parents concernant l'accueil des enfants en centres aérés. Le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une telle participation.

Elle est attribuée uniquement pour les centres aérés. Sont exclus les repas, les séjours avec hébergement, les colonies de vacances, les stages de découverte ou d'initiation, les mercredis pendant les périodes scolaires, etc.

Un barème dégressif est appliqué en fonction des conditions de ressources et de la composition de la famille.

Le coût maximum de la journée pris en charge par enfant est fixé à 20 €.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018Adhésion à la convention de participation Prévoyance maintien de salaire

La commune, par délibération du 16 octobre 2017, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », maintien de salaire, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait.

Cette participation est fixée à 10 € par Mois en équivalent temps plein.

Peuvent en bénéficier :

- Les Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- Les Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels.

EPN - Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre de l'adhésion à la Communauté d'agglomération ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE de nouvelles communes la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées au transfert des compétences à EPN par les communes.

La CLECT doit rendre ses conclusions (son rapport) au Conseil communautaire et aux communes membres d'EPN, sur l'évaluation du coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

En ce qui concerne la Petite Enfance, la CLECT évalue à 12764 € pour notre commune la charge transférée, somme qui n'était pas prévue dans notre budget.

Suite page 5

Michel ALBERT

**VIDANGES FOSSES SEPTIQUES
BACS DÉGRAISSEURS**

27220 Saint-Laurent des Bois
Tél./Fax : 02 32 37 51 63 - Port. 06 12 55 51 12



Ebénisterie JMC

*Meubles sur-mesure - Agencement
Décapage et relooking de meubles et cuisines*

2, rue des Bouleaux
27930 LA TRINITÉ

06 23 67 03 80
ebenist27@orange.fr

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adopter le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2018 par 10 voix contre et 1 abstention.

EPN – Nouvelles compétences

Compétence optionnelle relative à la création et gestion de Maisons de Services au Public

Celles-ci ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinées à délivrer de l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services au Public articulent présence humaine et outils numériques. Aussi, les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

Compétence facultative de la gestion des eaux pluviales urbaines

Avis favorable du Conseil Municipal pour la prise par l'EPN de ces deux nouvelles compétences.

Cimetière : Modification

La délibération 2015/23 contient une erreur, il est donc nécessaire de l'annuler.

Le Conseil Municipal décide :

- de l'augmentation du coût d'une superposition dans un caveau qui est fixé à 50 € au lieu de 45 €
- le dépôt d'une urne supplémentaire dans un columbarium ou scellement ou dépôt dans ou sur un caveau est soumis à une redevance de 50 €

Cimetière : Modification règlement

Le règlement du cimetière doit être modifié afin de répondre, au mieux, aux demandes des administrés.

- Ajout de l'article 21bis: Le scellement d'une urne sur un caveau est autorisé, il est soumis à la redevance de 50 €
- Modification de l'article 27: Les sépultures du site cinéraire accueilleront trois ou quatre urnes maximum selon la taille de celles-ci. Tout dépôt d'urne supplémentaire dans un caveau ou columbarium sera sujet à redevance de 50 €

Redevance occupation du domaine public

Pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Il convient de revaloriser les tarifs appliqués depuis 2006, en conséquence, le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs comme suit :

- 39 € le Km d'artère souterraine au lieu de 30 €
- 52 € le Km d'artère aérienne au lieu de 40 €
- 26 € le m2 d'emprise au sol des installations au lieu de 20 €

Augmentation du tarif de location de la salle des fêtes

Le tarif de location de la salle des fêtes n'a pas augmenté depuis octobre 2010.

Le Conseil Municipal décide des revalorisations suivantes:

- **Locations pour un week-end (samedi et dimanche)**

Locataires domiciliés sur la commune du Val David: 350 € au lieu de 335 €

Locataires extérieurs à la commune: 500 € au lieu de 425 €

- **Location d'une journée supplémentaire (grand week-end)**

Locataires domiciliés sur la commune du Val David: 100 € au lieu de 90 €

Locataires extérieurs à la commune: 150 € au lieu de 115 €

- **Location d'une journée (à titre exceptionnel samedi ou dimanche)**

Locataires domiciliés sur la commune: 200 € au lieu de 168 €

Locataires extérieurs: 300 € au lieu de 215 €

- **Locations supplémentaires réservées au CFLS après accord de la municipalité**

80 € au lieu de 77 €

- **Réservation:**

Arrhes: 100 € au lieu de 80 €

Caution: 1000 € au lieu de 762 €

SIERGE* : Remplacement des ampoules à vapeur de mercure des luminaires

Ces ampoules seront remplacées par de l'éclairage type "LED" plus performant et moins coûteux en consommation. Les travaux sont prévus au cours de l'année 2019. Le coût total est de 18000 € TTC. La participation pour la commune sera de 20% du montant HT soit 3000 €, le SIEGE prenant en charge la TVA.

SIERGE* : Création d'un point lumineux à l'entrée de l'école

Ces travaux sont prévus au cours de l'année 2019; le coût total est de 1500 € TTC; la participation de la commune sera de 40% soit 500 €, le SIEGE prenant en charge la TVA.

* Syndicat Intercommunal Electricité Et Gaz De L'Eure

Chauffage de la mairie et annexes

La chaudière, très ancienne, assurant le chauffage de la mairie doit être remplacée. Il est décidé de confier ces travaux à l'entreprise GF CHAUFFAGE pour un montant de 10 754,34 € TTC.

Rachat par la mairie de divers matériels et mobiliers appartenant à la M.A.M

Le prix de rachat, compte tenu de la vétusté du matériel, a été évalué à 1074 €. Le montant proposé a été accepté par les intéressées (assistantes maternelles de la MAM).

ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Depuis des décennies les habitants du Val David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité.

Il n'en sera pas ainsi au Val David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations.

Un arrêté a été pris le 1^{er} février 2007 pour officialiser cet entretien.

ACHATS ET TRAVAUX RÉALISÉS AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2018

École

Verrous WC	258 €
Sièges garderie	60 €
Réparation WC	121 €
Miroir WC professeurs	44 €
Tapis jeux garderie	143 €
Stores classe CP et dortoir	137 €
Armoire classe CM	450 €

Cantine

Installation robinet (centrale désinfection)	380 €
Vaisselle et lampe anti-insecte	450 €

Centre du Vieux Poirier et École

Remplacement batteries des alarmes	1542 €
Remplacement 5 extincteurs	540 €
Désinfection du dortoir	90 €

Future micro-crèche

Chalet en bois	687 €
----------------------	-------

Mairie

Achat et installation d'une chaudière gaz suite à une panne de chauffage (voir page 5) 10754 €

Véhicules (Kangoo, Iseki)

Pneus, disques de frein, amortisseurs, distribution (travaux réalisés par l'employé communal) 600 €

Décors de Noël

Achat matériel pour remise en état 882 €



TRAVAUX PRÉVUS

- Remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des ampoules LED pour l'éclairage public.
- Installation d'un éclairage du portail de l'école.
- Enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la rue du Moulin.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM), ET APRÈS ?



La Maison d'Assistants Maternelles « La maison des petits », créée en novembre 2012, était gérée par 3 assistantes maternelles qui ont décidé de mettre fin à leur collaboration en juillet dernier. Le local est libre depuis début octobre et vous êtes nombreux à vous interroger légitimement sur son avenir. Depuis, plusieurs contacts ont été pris pour nous présenter des projets.

- Le premier consistait à une reprise de l'activité dans les mêmes conditions : le projet n'a pas abouti par faute d'agrément de certaines personnes.
- Le deuxième est un projet de micro-crèche Baby-village, en cours de réflexion. En effet, il est nécessaire de trouver un deuxième site pour optimiser la structure et ainsi pérenniser l'activité. Une approche est faite par l'entrepreneur auprès de la commune de Mesnil sur l'Estrée. Nous sommes dans l'attente d'un retour.
- Le troisième, est également une micro-crèche dont nous serions le deuxième site créé, ce qui nous autorise à penser que le projet devrait avancer rapidement.

Nous espérons pouvoir accueillir rapidement de nouveaux « petits bouts d'choux ». Nous vous tiendrons informés de l'avancement dans le prochain bulletin.

la restauration
collective
en Normandie

www.isidore-restauration.fr

isidore
restauration

02.35.59.20.10



NOUVEAU PRESTATAIRE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis de nombreuses années, la société Eurest du Val de Reuil, fournissait notre école en repas. Cette société a choisi de mettre fin au contrat qui nous liait, dès le 15 septembre 2018, pour des raisons financières. Nous avons eu l'obligation de procéder à un appel d'offre pour trouver un nouveau partenaire. Deux entreprises se sont portées candidates : La Normandie et Isidore. Elles sont toutes deux implantées en Seine maritime et ont présenté deux offres très proches, répondant aux critères financier et technique. Il n'a pas été facile de les départager. Finalement, c'est le respect de circuits très courts qui nous a amenés à retenir la candidature d'Isidore.

Le contrat est signé pour une année, au terme de laquelle nous ferons un bilan de la prestation pour décider de poursuivre ou non notre partenariat.

BILAN DU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS



En fin d'année scolaire 2017-2018, nous avons consulté les parents d'élèves pour connaître leur préférence quant au retour ou non à la semaine de 4 jours. Le « Oui » l'a remporté à moins de 1%, choix que nous avons respecté au regret des parents qui étaient contre. Il a donc fallu réfléchir au maintien ou non d'une garderie le mercredi. En conséquence, le personnel communal en charge des TAP a été naturellement désigné pour assurer ce service. La fréquentation reste faible : nous avons 5 enfants en permanence le matin auxquels s'ajoutent 2 à 3 qui viennent ponctuellement. L'après-midi, la fréquentation est moindre. Nous nous accordons l'année scolaire pour réfléchir à l'avenir de cette garderie.

REPORT DE COMPÉTENCE « ENFANCE ET JEUNESSE »



La communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie (EPN) ne cesse d'évoluer en prenant de nouvelles compétences. Ainsi, en janvier 2018, la compétence « petite enfance » a été étendue à l'ensemble des communes du territoire. Cette compétence concerne l'accueil des enfants de 0 à 5 ans. Cette compétence a un coût pour les communes. Notre contribution, initialement évaluée à 25 528 € par an, sera réduite de moitié cette année, puis réduite à néant en 2019. La prise en charge des enfants de 6 à 17 ans est la compétence « enfance et jeunesse ». Son transfert à l'EPN était prévu en janvier 2019. Cependant, la complexité induite par la disparité et le nombre croissant de

communes entrant dans l'agglomération a conduit à son report. Une durée de trois ans est jugée nécessaire pour mener une réflexion juste et efficace.

MOT D'HUMEUR



La commune a créé plusieurs espaces de jeux pour les enfants (jeunes et adolescents) tels qu'une aire de basket, une table de ping-pong, des jeux au sol (marelle, escargot) ainsi que des jeux sur ressort pour les plus petits. Des activités sportives sont également proposées au sein de clubs sportifs (football, arts martiaux, tennis). L'aménagement d'une voie partagée, bouclant l'école, la mairie, le Vieux Poirier, la salle des fêtes et l'église, sécurise la pratique de la marche à pied, du vélo, des rollers, trottinette, etc... Il est donc demandé aux enfants de fréquenter ces structures pour jouer ou se dépenser. La halle couverte est réservée aux manifestations organisées par la municipalité ou les associations,

voire une utilisation par les administrés après autorisation. En aucun cas, les jeux de ballons, les tags avec de la peinture ou des fruits ainsi que la manipulation du robinet d'arrivée du gaz ne sont permis : ces actes ont des conséquences financières et sécuritaires qui engagent la responsabilité des parents des auteurs.

Voulez-vous être élu(e) au Val David en 2020 ?



En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponse qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.

Autocars MONDDIA Voyages

Z.A de gadencourt
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46
Fax: 02 32 26 43 38

Merci à Rébecca V. Plasticienne
Photographe pour ses très belles
photos scolaires. Réservez votre
séance Studio Individuelle et
Famille ou mini séance :
06 17 49 13 27 et
<https://rebeccavalentic.fr/>

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE



Les communes sont chargées, sous l'autorité du Maire, du Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Ce service public a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Les communes sont donc compétentes, à ce titre, pour la création, l'aménagement et la gestion des Points d'Eau Incendie (PEI). Elles peuvent avoir recours à un prestataire dans ce cadre.

L'évolution de la réglementation départementale, intervenue le 1^{er} mars 2017 portant sur ce service public, amène la collectivité d'agglomération à faire évoluer les services proposés à ses communes membres.

L'Agglomération Évreux Portes de Normandie a donc mis en place un service commun entre elle et ses communes. La mutualisation prendra la forme d'une prestation de services. La gestion du service public de DECI est alors transférée à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et le Maire garde son pouvoir de police administrative.

Un projet de convention annuel de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie est à l'étude afin de contractualiser le mode d'intervention de l'EPN sur une échelle annuelle.

En ce qui concerne les coûts pour les communes, deux propositions ont été faites. Notre commune a retenu celle qui, compte tenu du nombre de PEI dont elle dispose (12), semble la plus intéressante.

Elle comprend pour 556 € par an :

- La mesure débit/pression d'un tiers de nos PEI, soit 4 par an, et une étude. L'étude consistant à contrôler notre système de DECI par rapport au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) ainsi que les conseils pour une éventuelle mise en conformité.
- Les frais qui seraient engagés dans cette éventualité restent bien sûr à la charge de la commune et les travaux seraient effectués par EPN.

RELAIS PARENTS - ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RPAM)

Évreux Portes de Normandie, qui a en charge l'accueil de la petite enfance dans les 74 communes de son territoire, a installé un relais au Centre du Vieux Poirier au Val David. Les RPAM sont des lieux d'échanges, d'informations, de rencontres, au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s agr(e)e(s), des professionnel(le)s de la garde à domicile, dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant.

CONTENEURS A VERRE

La commune dispose de 2 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre. Ils sont situés près du terrain de boules. La vaisselle n'est pas acceptée: faïence, porcelaine, cristal ou verre. De même la terre cuite, les vitres, miroirs et cadres ne sont pas autorisés.

Nous rappelons que les abords de ces conteneurs doivent rester propres, sans débris de verre, sans dépôt sauvage de toutes sortes. Les incivilités peuvent être verbalisées.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 doit être appliqué dans la commune du Val David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ces horaires doivent être strictement respectés

GF CHAUFFAGE
 Au service de Votre Confort
 Plomberie - Sanitaire
 ☎ 02.32.36.17.07



Gilles FRECHON

13, chemin de la mare Aubé
 27120 VAL DAVID

☎ 02.32.36.17.07

✉ gfchauffage@yahoo.fr

COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Damien CORMIER	tél. 02 32 34 74 97
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes :	Sylvie HENRION	tél. 06 87 42 18 03
Boulistes :	Serge GOUDEMAM	tél. 06 26 46 61 26
Théâtre : section fermée par manque de participants		
Tennis de table : section fermée par manque d'animateurs		

BLOG DU CFLS : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com/>

ANCIENS COMBATTANTS

Président	Gérard GESLAND	tél. 02 32 67 06 54
-----------	----------------	---------------------

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÈVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

JUDO CLUB

Judo du Cormier	Mme SOUVRE	tél. 06 03 68 78 31
-----------------	------------	---------------------

YOGA

« Yoga à Tout'Eure »	Claire LEMEUNIER	tél. 06 22 70 88 35
----------------------	------------------	---------------------

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



C'est sous la pluie que l'association des Anciens Combattants s'est rassemblée pour l'envoi des couleurs à La Pommeraie à Cierrey puis s'est rendue sur les monuments aux morts de nos communes où des discours ont été prononcés. Nous étions nombreux à assister à ce rassemblement du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale et la présence des enfants a été fortement appréciée. Grand moment de partage et d'émotion qui rappelle à chacun son devoir de mémoire pour mieux bâtir la Paix toujours fragile.

Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la commune de La Trinité. Le repas des Anciens Combattants s'est tenu à La Pommeraie à Cierrey dans une ambiance très festive.

A NOTER

COMMÉMORATION DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Des cérémonies sont organisées à partir de 11H45 à La Pommeraie à Cierrey et se poursuivent dans les différentes communes jusqu'à 12H00.
Les horaires précis sont affichés à la porte de la mairie.



WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2019



Comme tous les ans, Le Val-David participera à la Semaine des alternatives aux pesticides. Cette manifestation appelée « Alternati'ValDavid » se déroulera les 23 et 24 mars 2019 à la salle des fêtes. Le thème sera « Nous voulons des coquelicots ».

Le programme comportera une sortie Nature, des conférences ou tables rondes, des ateliers, un jeu de reconnaissance de graines diverses, une exposition de dessins d'enfants sur « les fleurs des champs », l'orchestre de Houdan et la chorale, des musiciens et chanteurs amateurs. Ce programme, en cours d'élaboration, est susceptible d'être complété et/ou modifié.



Notez bien ces dates sur vos agendas :

23 et 24 mars 2019



Interdiction du brûlage des déchets végétaux

La circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, précise que cette pratique est strictement proscrite pour les particuliers et les collectivités. En effet, au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides. Pour rappel, sont considérés comme déchets verts : les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les autres déchets végétaux issus des jardins et parcs de particuliers. En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.

Le circuit découverte de la nature « Solange Jégo »

Dans les bulletins précédents, nous vous avons annoncé le legs de Madame Solange Jégo utilisé en partie pour la réfection des jeux de l'école et d'autre part pour la création d'un parcours permettant de découvrir la faune et la flore de notre commune. Ce circuit est achevé et a été réalisé en partenariat avec :

- la LPO qui a rédigé les fiches descriptives
- la société Pic Bois qui a créé le panneau de départ et les bornes
- et la commune qui a installé le matériel



Comment cela fonctionne-t-il ? A l'entrée du parking du Vieux Poirier, un panneau explicatif décrit les deux parcours possibles et propose un flash code permettant de télécharger le descriptif. Chaque borne placée sur le parcours fait référence à une fiche descriptive. Différents environnements y sont identifiés : les bois, les cultures, les haies et bosquets, les vergers et prairies fleuries, le village et ses jardins, l'église et les mares.

Ce circuit vous offre la possibilité d'une promenade gratuite entre amis ou en famille. N'hésitez pas à l'emprunter sans modération !



www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MON JARDIN sans pesticides



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
JEVI | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :
www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :
www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ALIMENTATION

Relais Parents Assistants Maternels



Tout d'abord, en direction des futurs parents ou des jeunes parents, le RAM est un lieu ressources et neutre qui centralise les demandes en matière de garde, d'accueil d'enfants de moins de 5 ans et de services proposés sur le territoire. C'est en quelque sorte la porte d'entrée pour connaître les différentes possibilités sur le territoire en ce qui concerne l'accueil collectif et/ou individuel du jeune enfant.

Par des échanges réguliers avec les assistants maternels, le RAM tient une liste à jour des disponibilités de place d'accueil vacantes.

De par notre mission de « guichet unique », c'est également par le Relais que les parents prennent RDV pour faire une demande de place en structure d'accueil collectif (type multi-accueil, halte-garderie) sur le territoire de l'agglomération de l'EPN.

Ainsi, afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille, le RAM offre un accueil individualisé et personnalisé en fonction de la situation de la famille dans le but de trouver ensemble le mode d'accueil qui correspondra le mieux aux différentes parties.

De plus, l'animatrice du Relais peut également accompagner les assistants maternels et les parents employeurs dans leurs relations contractuelles en lien avec les droits et devoirs respectifs de la convention collective en vigueur. De par sa neutralité, le RAM peut servir d'intermédiaire entre les deux parties.

C'est également un lieu de rencontre, de vie et de socialisation pour les enfants, les parents et les assistants maternels lors des différents événements qui sont organisés et notamment lors des ateliers d'éveil qui ont lieu toutes les semaines animés par la responsable du RAM.

Sur inscription auprès de l'animatrice du RAM et sur la base du volontariat de la part des professionnels, les assistants maternels se retrouvent dans un lieu adapté à l'accueil du jeune enfant avec du matériel adapté et choisi avec soin afin de favoriser l'éveil et la curiosité des tout-petits.

Enfin, c'est un endroit clef pour la professionnalisation des assistants maternels. Des réunions, formations, échanges, ou rendez-vous individuels sont proposés par l'animatrice du Relais afin d'être à l'écoute des besoins des assistants maternels et, dans la mesure du possible, d'y apporter une réponse.

Néanmoins, ce sont les services de la PMI du Conseil Général qui assurent les missions de suivi et de contrôle de l'agrément.

Le Relais du Val David dépend du service « Petite enfance » de l'agglomération Évreux Portes de Normandie qui compte 6 autres Relais sur son territoire.

Marie HAMON
Animatrice de Relais Assistantes Maternelles
5 bis, rue de la mairie - 27120 Le Val David
📞 06.24.72.75.59 mhamon@epn-agglo.fr
ram.levaldavid@epn-agglo.fr



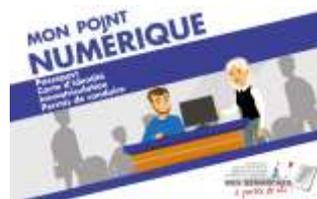


L'État se modernise et facilite vos démarches

Effet l'État vous propose d'utiliser les télé procédures. Simples et rapides, ces démarches en ligne vous feront gagner du temps. Connectez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/> depuis votre domicile (si vous avez un accès Internet) ou en utilisant la borne numérique mise à votre disposition en préfecture ou dans les Maisons de Service et d'Accueil au Public.

Les points numériques s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique personnel, ou peu à l'aise avec Internet. L'État s'engage donc pour réduire la fracture numérique. Le plan « **préfectures nouvelle génération** » facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire et de carte grise.

Pour accéder à ces démarches en ligne vous devez créer un compte usager de l'ANTS en vous connectant au site <https://ants.gouv.fr/>



1. Carte Nationale d'Identité ou Passeport:

- Se connecter au site <https://ants.gouv.fr/>
- Cliquer sur « Mon Espace » en haut à droite de l'écran
- Remplir un formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Passeport > Réaliser une pré-demande Passeport ou CNI). Attention, 2 cas sont possibles : pour un majeur ou pour un mineur.



Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par courriel un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez :

- acheter un timbre fiscal dématérialisé en ligne,
- sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.

Après avoir effectué votre pré-demande CNI en ligne

Vous contactez une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil.

Lors de votre déplacement dans cette mairie,

- portez votre numéro de la «Pré-demande CNI», indispensable à la mairie,
- apportez également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

En mairie, l'agent rappellera votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif, vérifiera les autres pièces de votre dossier, procédera au recueil de vos empreintes et vous délivrera un récépissé sur lequel figurera le **numéro de votre demande de CNI**. Grâce à ce numéro, vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne et suivre aussi les différentes étapes de votre demande directement à partir de votre compte usager de l'ANTS.



2. Permis de conduire

Après vous être connecté à votre compte usager sur le site <https://ants.gouv.fr/> (rubrique Mon Espace > Permis de conduire), vous pouvez demander un primata, un duplicata en cas de détérioration, de vol ou de perte, le rajout d'une nouvelle catégorie du permis de conduire ou consulter le solde de vos points.



3. Certificat d'immatriculation (carte grise)

Après vous être connecté à votre compte usager sur le site <https://ants.gouv.fr/> (rubrique Mon Espace > Immatriculation), vous pouvez déclarer la cession d'un véhicule, demander une carte grise suite à l'achat d'un véhicule, refaire une carte grise suite à une détérioration, une perte, un vol ou une modification d'adresse.

CLUB DES BOULISTES

Le club vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €. Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

Manifestations 2019 :

- Galette des Rois : vendredi 4 janvier 2019 à 20h30.
- Concours de pétanque à 14 heures les samedi 27 avril, 1er juin, 15 juin (organisé par la section Animations et Fêtes) et 14 septembre 2019.
- Concours de pétanque à 10 heures le samedi 29 juin 2019 avec barbecue le midi.



CLUB DU 3^{ème} Age

Actuellement, le club comprend plus d'une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 15 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30 (hors vacances scolaires d'été).

Une quinzaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées chaque jeudi à 14 h 00 (hors vacances scolaires).

Point de rendez vous devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>

Bibliothèque municipale



La bibliothèque vous accueille au Centre du Vieux Poirier de 16h00 à 18h30 les mercredis suivants :

- 9 et 23 janvier 2019
- 6 et 27 février 2019
- 6 et 20 mars 2019
- 3 et 24 avril 2019
- 15 et 29 mai 2019
- 12 et 26 juin 2019



Des livres pour tous : enfants, adolescents et adultes...

Violence conjugale : aide et conseils par téléphone

Le site* du gouvernement a réalisé une enquête sur un panel de femmes âgées de 18 à 75 ans. **En moyenne, par an, 225 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans **sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime.** L'auteur de ces violences est le mari, concubin, pacsé, petit-ami - ancien ou actuel - cohabitant ou non. 3 femmes victimes sur 4 déclarent avoir subi des faits répétés. 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Comment avoir le courage ensuite de porter plainte ? La situation des violences conjugales est encore plus difficile à gérer et à dénoncer que les autres cas d'agressions commis pas des inconnus. **Parmi ces femmes victimes, 19 % déclarent avoir déposé une plainte** en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences. **En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire intime** "officiel" (conjoint, concubin, pacsé ou « ex ») ou non officiel (petits-amis, amants, relations épisodiques...).

En cas de violence conjugale, il est possible d'appeler anonymement et gratuitement SOS Femme battue en composant le numéro de téléphone **3919** (violence femmes info). Il s'agit d'un numéro national de référence géré par la Fédération nationale solidarité femmes. Il permet d'obtenir une écoute et d'être informé et conseillé sur les démarches à suivre. **Le service est ouvert 7 jours sur 7, y compris pendant les jours fériés.** Les horaires d'appel vont de 9 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 18 heures les samedis, dimanche et jours fériés. L'appel n'apparaîtra pas sur votre prochaine facture de téléphone.

En cas de danger immédiat, appelez la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le 17 ou le 18

* <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/les-chiffres-de-reference-sur-les.html>



Concours de belote du 27 octobre 2018

Bonne ambiance au concours de belote dont la participation est en progression. Tous ont été récompensés.



Thé dansant du 28 octobre 2018

Notre salle des fêtes était presque trop petite pour accueillir nos fidèles danseurs venus nombreux pour se laisser emporter par un air d'accordéon de Patrick CHENU. Une délicieuse collation a été servie à la pause.



Foire à la puériculture du 17 novembre 2018

Très belle journée ensoleillée pour cette nouvelle foire à la puériculture et aux jouets. Les stands étaient bien garnis de vêtements de bébé et d'enfant, de jouets et de livres d'enfant. Bref, un choix d'articles en tout genre, le tout en très bon état. L'intérêt d'une telle manifestation est de se procurer, à des prix peu élevés, de la marchandise pratiquement neuve. Un seul bémol pour cette journée : les manifestations des « gilets jaunes » qui ont découragé certains exposants et visiteurs.



Loto du 18 novembre 2018

Belle journée ensoleillée pour ce loto, organisé par la section Animations & Fêtes du CFLS, qui a encore connu un vif succès. Parmi les nombreux lots à gagner il y avait un jambon, un panier garni de produits normands, une Tassimo et son lot de dosettes, un cours en atelier de pâtisserie, un soin en institut de beauté, une couette, une trottinette électrique, un hoverboard-gyropode, un sac à main GUESS, des bons d'achat d'une valeur de 50 à 250 euros... Bref de quoi motiver les participants. Toutes nos félicitations aux heureux gagnants.



Repas des Aînés

C'est sous le thème de la « Fête foraine » que 76 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes, ce dimanche 25 novembre 2018, pour le traditionnel repas des Aînés offert par la municipalité. C'est dans une ambiance conviviale et festive que nos Séniors ont savouré un succulent repas et fait quelques pas de danse jusqu'à la tombée de la nuit. Un grand merci à toutes celles qui ont contribué à la belle décoration des tables et de la salle.



Marché de Noël du 9 décembre 2018

Beau succès pour ce premier marché de Noël organisé par la section Animations et Fêtes du CFLS. Les exposants nous ont proposé une grande diversité d'objets, source d'idées de cadeaux pour le Père Noël qui était présent.





Garderie de l'école

Au nom des enfants, nous remercions les personnes qui ont gentiment fait don de jeux et de jouets pour la garderie de l'école. Et tout particulièrement à Daniel Supplciau pour la fabrication de ce joli lit de poupée.



Arbre de Noël de l'école 2018



Brillant moment d'émotion devant nos écoliers qui ont interprété 12 chansons. Le programme était annoncé par les élèves du cours moyen qui, tour à tour, ont fait preuve d'assurance devant un public enthousiaste. Chansons en anglais pour la classe de CP-CE1 et chansons sur le thème de l'Espagne pour la classe maternelle. Les parents, venus nombreux, ont longuement applaudi nos chanteurs en herbe. La fête s'est terminée par la distribution des cadeaux qui étaient au pied du sapin. Un pot a été offert par les délégués des parents d'élèves.



STOP

INCIVILITÉS RÉCURRENTES

STOPCirculation routière et stationnement

- Nous constatons régulièrement la **vitesse excessive** de certains véhicules traversant notre commune ainsi que le **non respect de l'arrêt au stop**. Pour cette dernière infraction, vous risquez une perte de 4 points sur votre permis et une amende forfaitaire de 135 €.
- **Les trottoirs ne sont pas des lieux de stationnement**. Il y a des véhicules « ventouse » qui stationnent depuis plusieurs mois sur les trottoirs. Rappelons que tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (Article R417-12 du Code de la Route).

Propriétaires de chiens

- **Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, quelle que soit la race de l'animal**. Les propriétaires de chiens dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) doivent les déclarer en Mairie.
- **Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections** que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Les abords des habitations ainsi que les terrains publics ou privés ne sont pas des lieux pour accueillir les déjections de vos animaux.
- **Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer ou gémir**, de façon répétée ou prolongée, **un ou des chiens** dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Haies bordant la voie publique

Les haies bordant la voie publique doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété et leur hauteur ne doit pas excéder 2 mètres. Certains de nos trottoirs sont particulièrement étroits et l'empiètement des haies obligent les piétons à marcher sur la chaussée, ce qui présente un réel danger.

Entretien des abords des habitations

Cet entretien, trottoir et caniveau, incombe aux riverains (Arrêté municipal du 1^{er} février 2007). Trop d'endroits ne sont pas entretenus. **Rappelons aussi qu'il est interdit de mettre des piquets sur les trottoirs** et que cela engage votre responsabilité.

Conteneurs à dépôt volontaire de verre

Nous rappelons que **les abords de ces conteneurs doivent rester propres**, sans débris de verre, sans dépôt sauvage de toutes sortes. Il est interdit de laisser des bouteilles ou bocaux en verre au sol lorsque ces conteneurs sont pleins.

Lutte contre le bruit

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont réglementés : voir en page 8.

Merci

Nous remercions les personnes qui font preuve de vigilance en intervenant directement ou en nous informant des incivilités que certains se permettent.

La préservation de notre patrimoine et de notre environnement, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, sont de la responsabilité de tous.



La commune du Val David est rattachée à la Brigade territoriale autonome de **Gendarmerie de PACY SUR EURE**.

Adresse : 1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE

Téléphone : 02 32 36 00 17 - Fax : 02 32 36 70 57

Courriel : bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H



LA GRIPPE

La grippe est une infection respiratoire aiguë due à un virus Influenza qui comprend essentiellement deux types :

- le type A, potentiellement le plus dangereux car il peut se modifier de façon importante et radicale. Il engendre alors, trois ou quatre fois par siècle, une **pandémie** qui peut être très meurtrière
- le type B, également responsable d'épidémies

La grippe est une **maladie contagieuse**. Elle se transmet par voie aérienne (projection de sécrétions par les postillons, la toux ou les éternuements), par contact rapproché avec une personne malade, ou par contact avec les mains ou des objets contaminés (poignée de porte, couverts...) Après la contamination par le virus de la grippe, la maladie se déclare sous 48h en moyenne. Les personnes infectées restent contagieuses jusqu'à cinq jours après le début des premiers signes (jusqu'à sept jours chez l'enfant).

Habituellement, elle apparaît brutalement sous la forme d'une forte fièvre, de courbatures, de maux de tête, de fatigue intense, d'un malaise général et de symptômes respiratoires : toux sèche, nez qui coule. La maladie dure environ une semaine, mais une fatigue est fréquemment ressentie pendant les trois ou quatre semaines suivantes. Une toux sèche peut persister durant deux semaines.

La grippe est souvent considérée comme une maladie peu dangereuse, ce qui est le plus souvent le cas lorsqu'elle survient chez des sujets jeunes en parfaite santé. Or, la grippe peut être grave, voire mortelle en particulier chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons. Des complications peuvent alors apparaître, telles que :

- une infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie)
- une aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive, insuffisance cardiaque, maladie rénale chronique, mucoviscidose, etc.)

Le traitement de la grippe associe le repos, la réhydratation et la prise de médicaments contre la fièvre et les douleurs (antipyrétiques).

Le recours à un médicament antiviral spécifique contre la grippe peut être proposé par le médecin traitant dans certaines situations. Dans ce cas, le traitement est efficace s'il débute dans les deux jours après l'apparition des symptômes.

Lors de l'épidémie de la saison 2015-2016, près de 80% des cas graves admis en réanimation avaient un facteur de risque. La vaccination reste donc la solution de prévention individuelle à privilégier pour les personnes à risque.



GRIPPE, RHUME, RHINOPHARYNGITE... Quels gestes pour éviter la contamination ?

Alors que l'hiver s'installe, connaissez-vous les différents gestes du quotidien à adopter pour essayer de vous prémunir face aux virus respiratoires transmis par voies aériennes (grippe, bronchiolite, rhume, rhinopharyngite...) ?

Pour éviter la transmission de ces maladies, le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle les « gestes barrières » :

- se laver systématiquement les mains à l'eau et au savon (avant de s'occuper d'un bébé, après s'être mouché, par exemple)
- se couvrir le nez et la bouche en cas de toux par exemple
- se moucher dans un mouchoir à usage unique
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche
- limiter les contacts avec d'autres personnes et éviter les lieux publics
- porter un masque en présence de personnes fragiles

À savoir :

L'Agence Nationale de Santé Publique propose également en ligne un baromètre sur les pratiques d'hygiène et de prévention des maladies respiratoires de l'hiver. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2017/22/pdf/2017_22_3.pdf

Rappel :

Les virus de l'hiver dont le virus de la grippe sont une menace importante pour les personnes âgées et fragiles, souffrant notamment de maladies cardiaques, pulmonaires ou immunitaires.





UN CLOCHER, UNE EFFRAIE ... (Alexandre HUREL)

L'objectif de ce projet, porté par l'Association NR*, est d'équiper tous les clochers de l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie et alentours, d'un nichoir à chouette Effraie.

La chouette Effraie est un rapace nocturne en déclin qui paye un lourd tribut à la circulation routière, à la pollution par les pesticides et à la disparition de leurs sites de chasses. De plus il manque cruellement de sites de nidification. Effectivement, très proche de l'Homme, cette espèce se reproduit dans ses bâtiments (combles, granges, églises). Ceux-ci aménagés, remplacés par des hangars ou grillagés pour interdire l'accès aux pigeons, ne permettent plus aux

chouettes de se reproduire. Nous proposons donc aux municipalités d'allier patrimoine historique et patrimoine naturel en installant un nichoir dans leur clocher.

La commune du Val-David a répondu favorablement à cette initiative en autorisant la pose d'un nichoir en 2014. Avec l'aide de Philippe Girard nous avons donc installé un nichoir dans le clocher. La configuration de celui-ci nous a obligé à adapter notre nichoir. Même s'il y avait des indices de présence d'Effraie dans le clocher de l'Église du Val David, il a fallu attendre 2018 pour qu'un couple occupe le nichoir. Trois jeunes ont atteint l'âge de l'envol. En collaboration avec James Jean-Baptiste, bagueur assermenté du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, nous avons pu les équiper d'une petite bague en aluminium où est inscrit un numéro unique qui permet d'identifier chaque oiseau. Celle-ci permettra peut être de collecter des informations sur leurs déplacements. Par exemple une chouette baguée dans le sud de la France a été retrouvée morte en Normandie ! Suite à ce succès de nidification, nous avons installé une caméra infra-rouge dans le nichoir qui nous permettra de suivre plus facilement la future couvée au printemps prochain. Et nous espérons pouvoir vous présenter les Chouettes Effraies du Val-David. *Association Naturellement Reuilly



L'Effraie des clochers (Tyto Alba) est un oiseau des milieux ouverts et des bocages. Cette chouette, essentiellement nocturne, vit au voisinage de l'homme dans les villes, les villages ou en bordure des agglomérations, dans les fermes et les vieilles bâtisses. Son régime alimentaire se compose essentiellement de rongeurs. C'est un oiseau plutôt sédentaire et fidèle à son lieu de nidification. Dans les zones favorables, un couple occupe, en moyenne, une superficie d'environ 10 km². Le nombre de jeunes varie suivant l'abondance des proies. Son chant et ses cris sont des sortes de chuintements et grincements peu mélodieux.



Oiseau bagué trouvé. Si vous trouvez un oiseau mort bagué, merci de récupérer la bague (ou à minima de relever les numéros de la bague), de noter l'emplacement de l'oiseau et de nous contacter au plus vite au 06.25.86.40.16. Pour plus d'infos : <https://crbpo.mnhn.fr/>



L'Association Naturellement Reuilly, créée en 2007 à Reuilly (Eure) mais au rayonnement régional, a pour objet :

- la sensibilisation à la Biodiversité,
- la protection de la nature et de l'environnement,
- le suivi scientifique de la faune et la flore.

Pour nous rejoindre, contactez nous à nr.association@yahoo.fr

UN ESPACE NATUREL SENSIBLE AU VAL-DAVID (Alexandre HUREL)

C'est en 2010 que cette aventure débuta. Lors d'une animation nature organisée par Philippe Girard à la mare de Berniencourt, nous avons découvert la présence des 4 espèces de tritons présentes en Normandie orientale (ex-Haute-Normandie). Cette découverte est exceptionnelle, effectivement depuis 1950 près de 50% des mares ont disparues et, avec elles, de nombreuses populations d'amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres). Nous avons tout de suite informé la municipalité qui s'est très rapidement rapprochée du Conseil Départemental. Celui-ci prit la décision de classer le réseau des 3 mares de Berniencourt en Espace Naturel Sensible.

En 2016, pour mettre en évidence les interactions entre les différentes mares et pour évaluer l'incidence des futures travaux de curage, le Conseil Départemental confia le suivi scientifique de la population de tritons crêtés à l'Association NR*. Même si le suivi effectué prend en compte tous les tritons, l'accent est mis sur le triton crêté. Effectivement son ventre jaune tacheté de noir (pattern) nous permet de reconnaître chaque individu. De plus c'est une espèce très menacée au niveau européen. Au début de cette étude, la mare de Berniencourt est la plus riche en terme de biodiversité. Les deux autres mares étaient très fermées et envasées, elles ont été curées successivement en février 2017 et en novembre 2017.

En 2018 nous pouvons dresser un bilan très positif, nous sommes à 50 tritons crêtés identifiés. Les effectifs de tritons de la mare curée en février ont été multipliés par 7 et ceux de la mare aux bœufs curée en novembre par 5. De plus le triton crêté a été capturé pour la première fois dans la mare n°2.

Le suivi continue en 2019. Si vous voulez nous accompagner, prenez contact avec l'Association NR*. Et si vous trouvez un triton, prenez des photos et aidez-nous dans le suivi des amphibiens de Normandie. Plus d'infos sur <http://www.undragon.org>



Triton palmé



Triton alpestre



Triton ponctué



Triton crêté



Les amphibiens sont des espèces protégées. De ce fait sont interdits: la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. Nous avons une dérogation de capture de la DREAL pour notre suivi.

*Association Naturellement Reuilly : <https://www.facebook.com/assonn>

RAMASSAGE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

Le Ramassage des déchets en porte à porte est assurée par Evreux Portes de Normandie (EPN). Seuls les bacs attribués par l'EPN, cuve et couvercle gris foncé pour les ordures ménagères et cuve grise à couvercle jaune pour les déchets recyclables, seront vidés.



Consignes à respecter :

- Le couvercle doit être totalement fermé.
- Le bac gris foncé ne doit contenir que des ordures ménagères en sacs (ni déchets verts, cartons ou déchets devant aller en déchèterie).
- Pour la collecte du matin, les bacs doivent être sortis la veille au soir. Puis ils devront être rentrés le plus tôt possible le lendemain. Mais **obligatoirement avant 20 heures**. **Nous constatons que certaines personnes laissent plusieurs jours leurs bacs vides sur la voie publique, ce qui est interdit.**
- Nettoyez vos bacs régulièrement pour prévenir les nuisances.
- **N'utilisez pas les bacs pour stocker d'autres déchets pour lesquels ils sont destinés afin de prolonger leur durée de vie et leur propreté.**



Le ramassage se fait le vendredi matin dans notre commune. Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée au samedi matin.

Les bacs qui vous ont été remis **sont la propriété de l'EPN**. Ils sont affectés à une adresse. Les bacs ne voyagent pas. En cas de déménagement, ils ne partent pas avec vous. Ils restent dans le logement quitté.

La réduction des déchets est recommandée afin de réduire les coûts de traitement et préserver l'écosystème. **Un mauvais tri dans le bac à couvercle jaune fait augmenter la facture !**



Rentrée scolaire 2018 - 2019

Les 3 classes :
CE2 - CM
CP - CE1
Maternelles

Photos Rébecca Valentic



Réalisation et Édition : Commune du Val David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val David
Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN
Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT